

**Réponse de la Municipalité
à l'interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer
déposée le 30 octobre 2012**

« Aménagement de la plage éphémère à la Sallaz : des grains de sable susceptibles d'impacter les aménagements à venir »

Rappel :

En l'absence du réaménagement de la place de la Sallaz, il est aujourd'hui trop tôt pour dresser un bilan sur l'ouverture de la route de contournement de la Sallaz. Toutefois, au début de cet automne, il paraît opportun de s'attarder sur l'expérience estivale des aménagements éphémères mis en place par la Ville sur la dite place.

Pour rappel, faute d'avoir pu enchaîner la mise en fonction de la route avec le chantier de réaménagement de la place, la Ville a mis à disposition des riverains et des personnes transitant par la place une place provisoire.

Cette expérience fera l'objet, comme annoncé par la presse, d'un bilan des commerçants. Il semblerait qu'une telle initiative devrait également être conduite par la Municipalité. Dès lors, la présente interpellation vise à obtenir des réponses à ce propos.

Lors de multiples débats qui ont précédé la réalisation de la route de contournement, nombreux furent celles et ceux qui préconisaient de travailler en deux temps : soit, avant de réaliser la route de contournement, mise en place d'aménagements provisoires pour évaluer la nécessité de réaliser une route ou non, puis cas échéant mise en œuvre de la route. Force est de constater que la Municipalité a finalement opté pour une démarche similaire pour la place.

Deux types de questions se posent dès lors : sur la démarche en elle-même et sur l'aménagement de la place.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Concernant la démarche

Question 1 : *Quel bilan la Municipalité dresse-t-elle de la mise en place d'aménagements provisoires avant une réalisation définitive ?*

La mise en place d'un aménagement provisoire avant la réalisation définitive d'un projet permet de tester en « grandeur nature » la perception de l'espace public du point de vue fonctionnel et social.

Dans le cas présent, l'utilisation du centre de la place par l'aménagement « Scuba – Sallaz plage » a permis de constater la compatibilité de cet espace public avec la fonction de support des mobilités (circulation des bus et interface avec le métro m2). Le résultat de cette démarche s'est traduit par une optimisation de l'interface des transports publics (concentration du plus grand nombre d'arrêts de bus à l'extrémité Nord de la place) permettant de libérer l'espace central formé de deux édicules pour y développer d'autres activités piétonnes (rencontres, détente, loisirs, ...) à l'intention des habitants et utilisateurs de la place de la Sallaz.

Du point de vue social, la Municipalité a pu constater que l'aménagement « Scuba – Sallaz plage » répond aux principales demandes et attentes de la population résidente, à savoir :

- la sécurité et le sentiment de sécurité ;
- la maîtrise de l'espace par les usagers ;
- la diversification des usages et l'esthétisme.

Question 2 : *Envisage-t-elle de réitérer une telle démarche dans d'autres lieux ? Par exemple comme déjà fait par deux fois au Tunnel ou encore sur la place du Château, à la Riponne, ... ?*

Conçu de manière flexible et adaptable, l'aménagement éphémère est pressenti comme une mesure d'accompagnement des lieux en forte mutation. Ce procédé pourrait être utilisé dans le cadre des futurs chantiers prévus en ville de Lausanne (quartier de Sévelin, réseau de tram T1, etc.).

Question 3 : *A-t-elle dressé un bilan de ces expériences précédentes ?*

Pour ce qui est des aménagements éphémères mentionnés à la question précédente, il y a lieu de rappeler que ceux-ci ont été réalisés dans le cadre de manifestations ponctuelles (Lausanne Jardins et Parc Aventure par exemple). En revanche, l'aménagement mis en place sur le plateau de la Sallaz était conçu pour être une mesure d'accompagnement d'un chantier de grande ampleur. Comme déjà indiqué ci-dessus, ce mode opératoire pourrait être reconduit dans des lieux en forte mutation comme le quartier de Sévelin ou le chantier du réseau de tram t1.

Question 4 : *Envisage-t-elle de consulter la population sur cette expérience estivale pour prendre la température des riverains et voir dans quelle mesure le projet d'aménagements définitifs doit être revu ?*

Une enquête auprès des habitants-usagers a déjà été réalisée pendant la période de fonctionnement de l'aménagement « Scuba – Sallaz plage ». Elle a été suivie d'une séance publique le 5 novembre dernier, afin de prendre la température des riverains par rapport à l'amélioration du projet. L'aménagement définitif d'un espace central multifonctionnel a été bien accueilli par l'ensemble des personnes présentes.

Concernant l'aménagement de la place

Question 5 : *Doit-on comprendre que l'offre en transports publics est moins importante qu'initialement prévue ? Ou doit-on considérer que l'espace dévolu aux bus a pu être réduit ?*

L'offre en transports publics sur la place de la Sallaz n'a pas été revue à la baisse. Le positionnement des arrêts de bus a été optimisé de manière à minimiser l'espace utilisé par ceux-ci. Ce travail, réalisé en partenariat avec les tl, a permis de libérer un espace d'environ 15 m sur 50 m.

Question 6 : *Où encore que l'offre en transports publics va être étoffée dans cette partie de la ville et que de nouvelles lignes vont encore être créées ?*

Il n'y a pas de modification de l'offre prévue à court terme. Cependant, l'aménagement « optimisé » offre de plus grandes possibilités d'expansion pour le futur.

Question 7 : *Si tel ne devait pas être le cas, à quoi vont être affectés les espaces laissés disponibles ? Quelle sera leur utilisation ? Au centre comme la plage ou plutôt dans le prolongement des bâtiments existants, comme prolongements extérieurs de ceux-ci ?*

Le projet « optimisé », récemment validé par la Municipalité et préalablement discuté avec les habitants lors de la séance publique du 5 novembre 2012, prévoit la construction de deux édicules dans le périmètre de l'aménagement éphémère (la plage). Ces deux édicules seront majoritairement à vocation commerciale. A terme, ils feront l'objet d'une enquête publique.

Question 8 : *Dans quelle mesure de tels enjeux sont pris en compte dans la réflexion sur le réaménagement de la place ?*

La mise en relation du centre-ville avec la centralité de la Sallaz par le métro m2 ainsi que l'analyse du potentiel de la future densification de ce quartier ont conduit à une révision des fonctionnalités de la place de la Sallaz. Comme déjà mentionné, l'interface bus a été concentrée au nord de la place. Un espace public a été identifié au centre et testé avec l'aménagement éphémère, tandis que le sud de la place serait destiné à une zone de rencontre à l'échelle du quartier.

Question 9 : *Est-ce que cette évolution a été prise en compte et conduira-t-elle également à des adaptations du projet ? Y a-t-il des synergies qui ont pu être mises en place ? Voire y a-t-il une marge de manœuvre pour la Municipalité pour faire évoluer les projets sur domaine privé et amener une collaboration entre projets privés et publics, de constructions de bâtiments et aménagements extérieurs ?*

Une synergie entre projets privés et publics, concernant notamment les aménagements extérieurs, a été recherchée tout au long du développement du projet. Cette dernière est d'ailleurs toujours en cours pour ce qui est des abords de la station m2 (projet Wadimo B).

Question 10 : *La Municipalité compte-t-elle étudier des pistes pour mieux valoriser le potentiel créé par les investissements publics dans ce secteur et renforcer le rôle de centre de la place de la Sallaz ?*

Dans le cadre de la vérification des potentiels constructibles du secteur, une analyse des besoins relatifs aux services communaux sera élaborée et ceux-ci pourraient être satisfaits en fonction des possibilités présentées.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 6 décembre 2012

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter